



La Sauvetat
UN VILLAGE, UNE HISTOIRE



La
Lettre
D'INFORMATION

N°27 / JUILLET 2020

Sommaire

01 - INFORMATIONS P3 | 02 - FINANCES P8 | 03 - TRAVAUX P14 | 04 - ENVIRONNEMENT P22 |
05 - REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL P26 | 06 - FLEURISSEMENT P29 |
07 - COMMÉMORATIONS P30 | 08 - VIE SOCIALE P30 |
09 - CIVISME P32 | 10 - LA LETTRE DES ASSOCIATIONS P33 |
11 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ P34





Une nouvelle équipe à votre service



La Sauvetat « Petite Cité de Caractère »

Je remercie chaleureusement toutes les Sauvetatoises et tous les Sauvetatois qui ont fait confiance à notre équipe lors du scrutin du 15 mars 2020. Être élu par ses concitoyens à plus de 90% des suffrages exprimés est un acte de confiance et confère une responsabilité exceptionnelle. En ce lendemain d'élection, chacun d'entre nous est mobilisé et nous espérons nous rendre dignes de ce soutien que nous recevons avec un immense plaisir.

C'est avec une équipe jeune, renouvelée, que nous allons poursuivre le développement de notre village. Nous nous efforcerons de donner le meilleur de nous-même et aurons à cœur de nous investir pour les habitants de La Sauvetat, pour cette commune que nous aimons.

Le premier tour de ces élections municipales ainsi que l'élection des conseils municipaux se sont tenus dans des circonstances inédites, marquées par l'épidémie du coronavirus auquel notre pays doit faire face collectivement. Nous nous sommes mobilisés pour assurer la continuité démocratique dans les meilleures conditions possibles malgré un contexte très difficile et particulièrement anxiogène pour nos concitoyens. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui nous ont appelés, se sont mobilisés pour proposer leur aide en particulier les couturières qui ont réalisé des masques qui ont permis d'équiper les personnes les plus fragiles dès le début du mois de mai. Nos remerciements s'adressent aussi à tous ceux qui ont tondu, entretenu l'espace public devant chez eux. J'exprime ma gratitude aux services municipaux qui ont assuré la continuité du service public et œuvré pour la reprise de l'école pour tous dans des conditions difficiles. Ainsi,

les enfants ont retrouvé avec plaisir leurs maîtresses et leurs copains. Les services périscolaires ont été mis en place gratuitement par la municipalité.

Une fois de plus, ce bulletin présente quelques grands dossiers :

- celui du budget bien sûr pour 2020. Un budget toujours contraint mais que nous réussissons cependant à maîtriser sans augmenter la pression fiscale et tout en continuant à maintenir les moyens indispensables pour financer les investissements nécessaires au développement de la commune.
- celui aussi habituel des travaux prévus, en cours ou terminés, avec notamment la poursuite de la restauration des venelles du fort afin de valoriser notre patrimoine.
- un dossier sur la restauration des berges et du lit du Charlet sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de la Vallée de La Veyre et de L'Auzon avec des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

Vous pouvez constater que notre commune s'investit dans de beaux projets qui préparent l'avenir.

En ce début d'été, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous d'excellentes vacances.

Prenez soin de vous.

Bernadette TROQUET
Maire de La Sauvetat
Conseillère communautaire de Mond'Arverne
Conseillère départementale



Élections municipales 2020 Présentation du nouveau Conseil municipal

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, le Conseil s'est réuni le 25 mai 2020 pour l'installation des nouveaux élus. Au cours de cette séance, le Conseil a procédé à l'élection du Maire et des Adjointes.



LE MAIRE

Bernadette TROQUET
Maire
Conseillère communautaire de Mond'Arverne
Conseillère départementale

LES ADJOINTS



Marie BONHOMME
1ère Adjointe
administration générale, finances, communication



Didier FOURNIER
2ème Adjoint
travaux, urbanisme, patrimoine, environnement



Grégory ROURE
3ème Adjoint
action scolaire et périscolaire, action sociale, coordination



Christine MOMPLOT
4ème Adjointe
vie associative, gestion de l'Espace culturel, entretien des bâtiments communaux

LES CONSEILLERS



Cédric GARNIER
Conseiller délégué
espaces verts



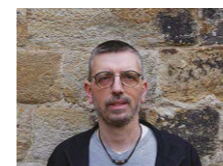
Nelly BERTHELOT
Conseillère



Evelyne CAILLEY
Conseillère



Florence CHISSAC
Conseillère



Pierre CRUEIZE
Conseiller



Cyriaque ECHEVIN
Conseiller



Mikaël FONTFREYDE
Conseiller



Jocelyne GAILLARD
Conseillère



Valérie RICHARD
Conseillère



Florence VARACHE
Conseillère

01 INFORMATIONS

01 INFORMATIONS

Consultez le site officiel de la commune de La Sauvetat
www.la-sauvetat.fr

LE DÉFIBRILLATEUR

Le défibrillateur a été déplacé début janvier 2020. Il se situe maintenant à l'extérieur de l'Espace culturel, 15 rue de la Mairie.

LE DISTRIBUTEUR DE PAIN

Il est désormais à côté de l'agence postale rue du Lavoir. Cette machine est toujours alimentée par le boulanger de Plauzat.

RAPPEL DES SERVICES À DISPOSITION

- › Gendarmerie de Veyre-Monton 04 73 69 60 16
- › Assistantes sociales
(Les Martres-de-Veyre) 04 73 39 65 60
- › CLIC (Centre Local d'Information et
Coordination Gérontologique) à Billom.... 04 73 60 48 85
- › ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
à Authezat 04 73 39 58 11
- › Maison Départementale de la Personne
Handicapée à Clermont-Ferrand 04 73 74 51 20
- › Conciliateur de justice 04 73 42 63 96
- › Mission Locale (Cournon) 04 73 84 42 76
- › Pôle Emploi (Cournon) 3949



Bibliothèque

En face de l'Espace culturel, la bibliothèque accueille les habitants du village les dimanches matin de 10 h à 12 heures. Animée par cinq bénévoles, elle propose des ouvrages pour adultes et pour enfants de tous âges, laissés en dépôt par la Médiathèque départementale ou généreusement donnés.

Bien sûr, le Coronavirus est passé par là et de nouvelles formalités de prêt ont été édictées afin de respecter les gestes barrières, et cela probablement pour quelques mois encore.

Pour éviter tout problème, les livres rendus par les lecteurs seront donc mis en quarantaine plusieurs jours et bien sûr, la distanciation restera la règle.

Mais le plaisir de lire mérite bien ces petits inconvénients !



Mesure de vigilance pour l'usage de l'eau

Compte tenu des constats d'hydrométrie dans le Puy-de-Dôme, Madame la Préfète, dans son arrêté en date du 30 avril 2020, demande aux usagers de prendre des mesures de vigilance pour les usages de l'eau à partir des réseaux d'eau potable et pour les prélèvements dans le milieu. L'ensemble des usagers de la ressource en eau du Département du Puy-de-Dôme sont tenus de modérer leur consommation afin de préserver durablement cette ressource précieuse. Cette mesure est valable jusqu'au 30 octobre 2020.

Attention canicule

Buvez de l'eau et restez au frais

Nous vous rappelons qu'en cas de forte chaleur, il faut éviter l'alcool, manger en quantité suffisante, fermer les volets le jour et aérer la nuit, se mouiller le corps, donner et prendre des nouvelles de vos proches. En prévention, vous pouvez contacter la mairie pour vous inscrire sur un registre nominatif. Auquel cas, nous prendrons de vos nouvelles.

RAPPEL : même par canicule, il faut respecter les gestes barrières liés au Coronavirus : se laver les mains régulièrement, porter un masque, respecter une distanciation d'un mètre entre chaque personne.

En cas de malaise, appelez le 15.
 Pour plus d'informations 0 800 06 66 66 (appel gratuit) et solidarites-sante.gouv.fr

Recensement Citoyen Obligatoire

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent être enregistrés afin d'être convoqués à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Inscriptions en mairie, avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Le site majdc.fr permet au Ministère des Armées d'établir le contact avec les jeunes pour la gestion de leur inscription à la journée de défense et de citoyenneté. La journée de défense et de citoyenneté est obligatoire pour les 16-25 ans. 800000 jeunes sont concernés. Les jeunes peuvent désormais créer leur compte sur leur espace dédié et sécurisé, choisir la date et le lieu de leur JDC (journée de défense et de citoyenneté), télécharger des documents et recevoir des informations sur les armées ou le service civique.

Carte Nationale d'Identité - Passeport

La Sauvetat n'est plus habilitée à les délivrer. Vous devez vous adresser à la Mairie des Martres-de-Veyre (mairie la plus proche) qui vous accueillera SUR RENDEZ-VOUS.

Renseignements sur www.demarches.interieur.gouv.fr

Recensement de la population 2020

La collecte du recensement de la population s'est déroulée du 16 janvier au 15 février 2020.

Nous remercions les habitants de La Sauvetat pour l'excellent accueil réservé aux deux agents recenseurs. La vérification et la validation des résultats sont réalisées par l'INSEE, qui transmettra les chiffres de la population fin décembre.

NUMÉROS UTILES

- › SAMU 15
- › Pompiers 18
- › Centre anti-poisons 04 72 11 69 11
- › Enfance maltraitée 119

MUTUELLE SANTÉ VILLAGE

L'opération « Mutuelle Santé Village » est reconduite afin de faciliter l'accès aux soins de santé pour tous les habitants. Des permanences auront lieu sur le territoire de Mond'Arverne Communauté dès le mois de septembre.

01 INFORMATIONS

Les commerces de proximité

**OUVERTURE PROCHAINE
HÉBERGEMENT DE CHAMBRES DE CHARME**



Domaine de Chalaniat
Contact : 04 73 70 13 34
ou 06 23 27 32 18 / domainedechalaniat@orange.fr

VB COIFFURE



1 Rue de la Gazelle
63730 La Sauvetat
Tel. 04 73 39 57 83

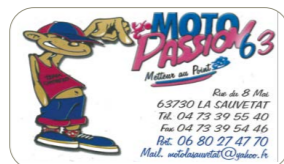
Horaires d'ouverture :

Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30
Mercredi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 18h30 non-stop
Samedi de 8h30 à 16h30 non-stop.

MOTO PASSION

Neuf et Occasion toutes marques. Metteur au point
> Achat > Vente et Réparation > Accessoires
> Dépôt-Vente > Reprises

Tél : 04 73 39 55 40
Fax : 04 73 39 54 46
Port : 06 80 27 47 70
motolasauvetat@yahoo.fr



Les artisans

**HERMET CLAUDE
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE ET PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE**

12 rue du chemin Haut
Tél : 06 30 59 27 34
claude.hermet@orange.fr

**EI CHAVAROT
DÉBARRAS, RESTAURATION D'OBJETS DIVERS.**

1 rue de l'Ormeau
06 60 15 69 48

FLORIPANTES

2 route de Clermont
Tel : 06 17 48 62 20

CYRIL LAURENT VOUS PROPOSE DIFFÉRENTES PLANTES POUR TOUS LES GOÛTS.

Horaires d'ouverture :
> du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
> en saison, le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

**GRADWOHL & PASCAL
MENUISERIE PLACE DU CHAPITEL**

Tél : 04 73 42 98 27
mail : gradwohlpascal@orange.fr
Site internet : menuiserie-gradwohl-pascal.fr

ACTIVITÉ : fabrication et pose de menuiseries sur mesures - charpente - couverture.
Entreprise qualifiée RGE ECO Artisan. Installateur conseil VELUX

PIZZERIA DU DONJON

5 rue du Lavoir,
Pizzas et burgers sur place ou à emporter
Réservations au 06 86 14 16 34
Ouvert tous les soirs (sauf le mardi) de 17h45 à 22h30



L'OPTION RESTAURANT

Chloé et Valentin vous accueillent à L'Option

> de septembre à juin : les midis du mardi au dimanche et les jeudis, vendredis et samedis soirs
> juillet et août : midi et soir du mardi au samedi

Contact : 09 83 79 33 55 - loption.restaurant@gmail.com



LA MUNICIPALITÉ RAPPELLE AUX ARTISANS QU'ILS SONT INVITÉS À FOURNIR LEURS COORDONNÉES POUR UNE INSERTION GRATUITE, S'ILS LA SOUHAITENT, DANS LE PROCHAIN BULLETIN.

01 INFORMATIONS



Solidarité face au Covid 19

Dans un premier temps, la municipalité a recensé les personnes les plus fragiles de la Commune en fonction de leur âge, de leur isolement ou de leur pathologie, a pris de leurs nouvelles régulièrement, et a proposé son aide et sa disponibilité.

Suite à l'appel de la municipalité et afin de faire face à la crise sanitaire, les couturières bénévoles de La Sauvetat ont confectionné des masques de protection lavables, avec du tissu donné gratuitement par les Sauvetatois. La municipalité a pu livrer prioritairement début mai un masque à chaque personne de plus de 70 ans. Des masques supplémentaires seront donnés aux agents et aux écoles.

La Commune, le Département et la Région avaient également passé commande de masques réutilisables. Dès réception, ceux-ci ont été distribués aux Sauvetatois et au personnel communal.

Nous avons reçu plusieurs propositions de services de la part de nos administrés (faire les courses des personnes les plus fragiles ...). L'union sportive des Martres-de Veyre, section rugby, s'est également proposé de livrer au domicile des demandeurs leurs achats si les commandes étaient passées chez les commerçants partenaires de ce réseau d'entraide.

Madame le Maire et le Conseil municipal remercient toutes ces personnes, qui pensent à l'intérêt général et qui n'hésitent pas à donner de leur temps ou à participer par des gestes de solidarité au bien-être des plus fragiles et à s'investir pour la santé de tous.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)

Distribution de masques

Les Sauvetatois ont bénéficié de trois masques par personne, délivrés par la Commune, le Département du Puy-de-Dôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, distribués dans les boîtes aux lettres par les Elus de La Sauvetat.

La municipalité remercie chaleureusement les couturières bénévoles pour leur geste de solidarité. Grâce à elles les personnes de plus de 70 ans ont pu bénéficier d'un masque dès le début du mois de mai.

02

LES FINANCES

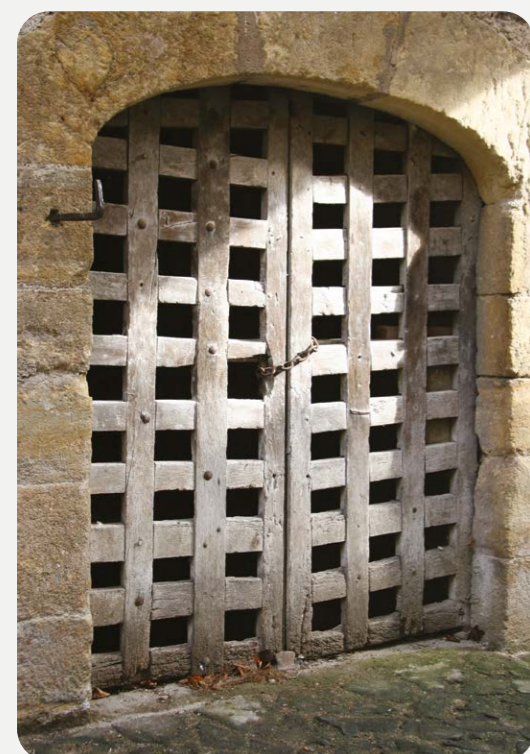
Budget principal 2020

MAINTENIR LA QUALITE RECONNUE...

LES POINTS PRINCIPAUX À RETENIR CONCERNANT L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES :

- > **CHARGES GÉNÉRALES : 200 864 €**
Cette évolution s'applique par une hausse incompressible de certaines dépenses :
 - contrats de maintenance,
 - renforcement de la sécurité de l'école dans le cadre du Coronavirus,
 - entretien des espaces verts sans produits phytosanitaires,
 - évolution des coûts de l'électricité et du gaz.
- > **CHARGES DE PERSONNELS : 149 730 €**
Ce chapitre évolue du fait de l'évolution des carrières des employés.

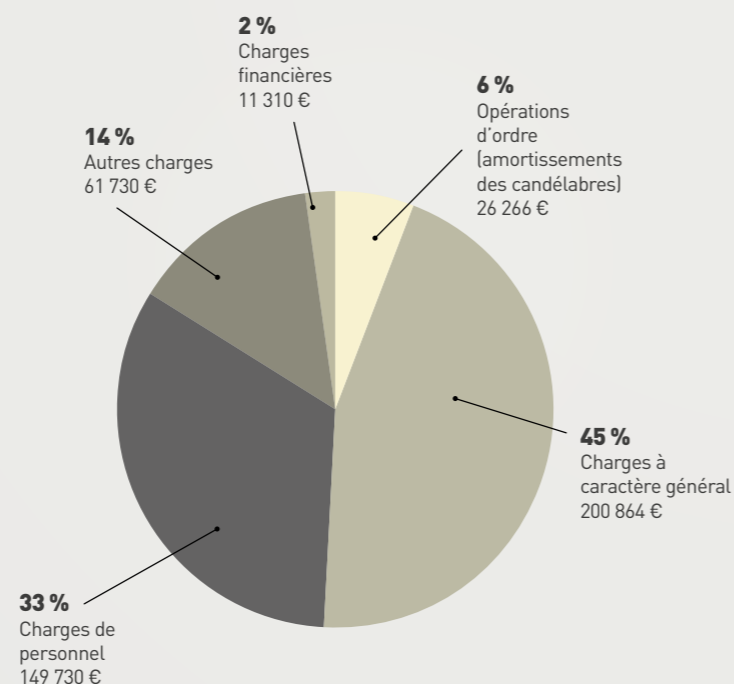
SELON UN BILAN DRESSÉ PAR LE TRÉSORIER DES MARTRES-DE-VEYRE, LA COMMUNE DE LA SAUVETAT PRÉSENTE UNE SITUATION SAINTE AU 31/12/2019, TANT EN CE QUI CONCERNE LE NIVEAU D'ENDETTEMENT QUE LA FISCALITÉ DONT LES TAUX SONT LES PLUS BAS EN COMPARAISON DES COMMUNES DE MÊME STRATE.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT S'ÉQUILIBRE

UN BUDGET RAISONNABLE ET VOLONTARISTE DANS UN CONTEXTE NATIONAL TOUJOURS CONTRAINT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



02

LES FINANCES

...DES SERVICES !

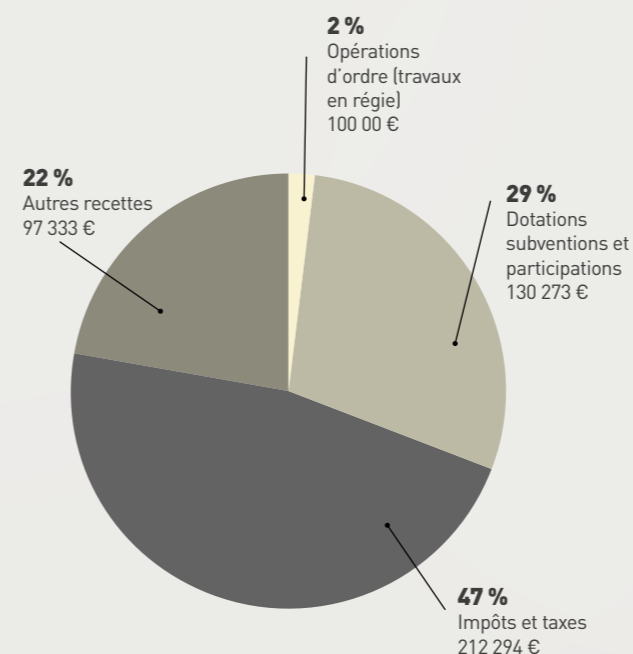
EN RECETTES ET EN DÉPENSES À 449 900 €.



LES POINTS PRINCIPAUX À RETENIR CONCERNANT LES RECETTES :

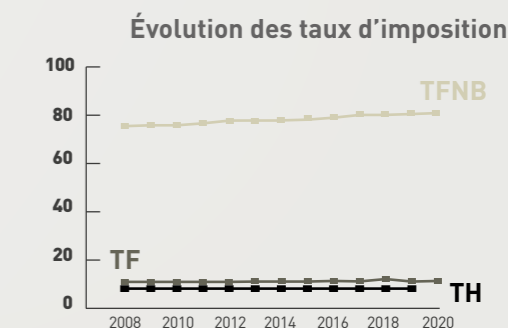
- > **IMPÔTS LOCAUX ET DROITS DE MUTATION : 174 149 €**
La hausse des taux des bases d'imposition pour la taxe foncière est appliquée par Bercy chaque année. Les taux d'imposition fixés par le Conseil municipal pour 2020 demeurent inchangés.
- > **DOTATIONS DE L'ETAT : 130 273 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le taux des taxes locales : 0% d'augmentation

TAXES LOCALES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
taxe foncière bâti (TF)	11.02 %	61 029 €
taxe foncière non bâti (TFNB)	80.05 %	25 056 €



Budget communal 2020

DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES...

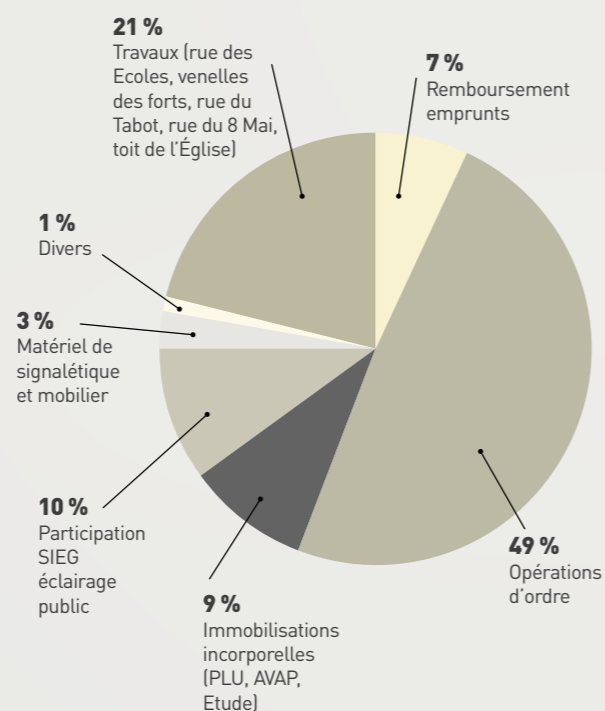
LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ÉQUILIBRE

Les principaux investissements pour 2020

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : fin des études et versement de la subvention accordée par la DRAC
- Achat de matériel (monte-charge et grattoir pour le tracteur, régulateur pour la chaudière de l'Espace Culturel) bancs et jeux pour l'école
- Effacement des réseaux secs et renouvellement du matériel d'éclairage public de la rue du Tabot et de la rue du 8 Mai
- Réfection de la mise en lumière de la tour
- Réfection du toit de l'église
- Aménagement de la venelle des Remparts
- Etude pour la rénovation de la place de l'église



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



SUBVENTIONS ATTENDUES EN 2020 : 224 036 €

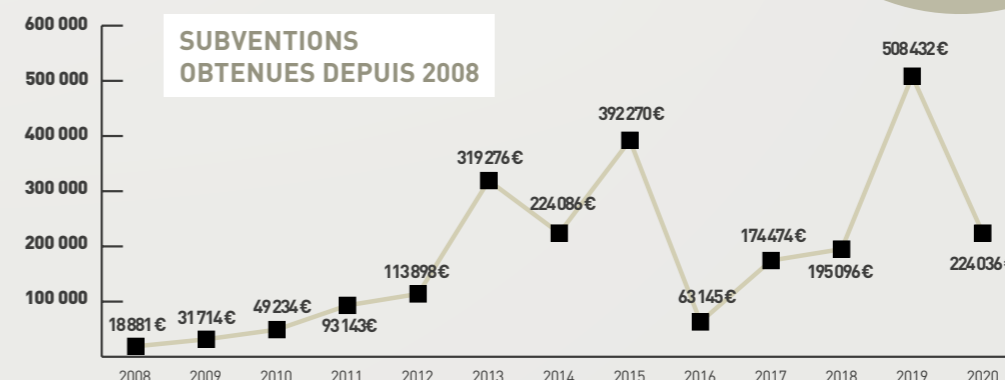
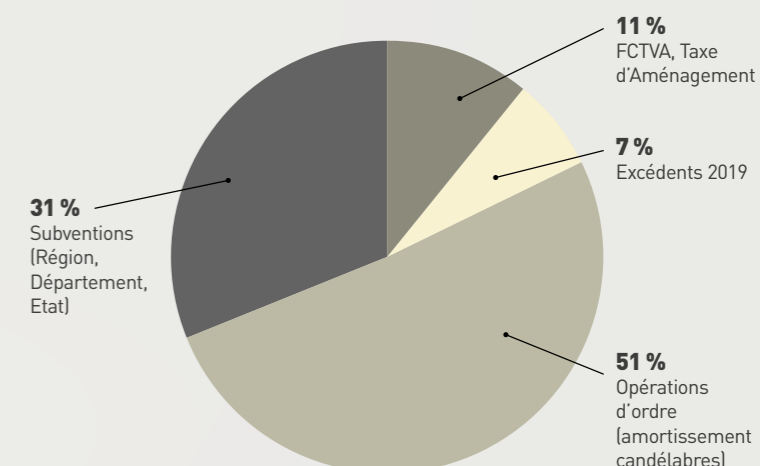
- État au titre de la DETR : 51 116 €
- Région : 124 170 €
- Département : 40 088 €
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 8 662 €

...POUR NOTRE DÉVELOPPEMENT

EN RECETTES ET EN DÉPENSES À 712 248 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT



02 LES FINANCES

Budget assainissement

Une bonne gestion de l'eau doit garantir la qualité à la livraison mais aussi une collecte efficace des eaux pluviales et des eaux usées. Le budget assainissement est réalisé pour répondre à ces besoins.

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **89 233.72 €**.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **62 676.00 €**

Etude diagnostic d'assainissement et prévision de travaux rue du Lavoir

Afin de pouvoir obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental dans le cadre de la construction ou de la réhabilitation de réseaux, les élus de La Sauvetat ont décidé de faire procéder à une nouvelle étude diagnostique du réseau existant d'assainissement du village. Le bureau d'étude SAFEGE a été retenu : coût 14 976 € HT. Le Syndicat Mixte de l'Eau est chargé de transmettre les dossiers de demandes de subvention au Conseil départemental et à l'Agence de l'Eau. Parallèlement, le Syndicat Mixte de l'Eau est mandaté pour le projet de réalisation des travaux d'assainissement rue de la Gazelle, rue du lavoir, Route de Plauzat, rue du Parc et rue de la Barbarade.

Tarifs communaux 2020

Le Conseil municipal a décidé de fixer les tarifs communaux pour l'année 2020 comme suit :

CANTINE SCOLAIRE	
Repas enfants	4.74 €
CIMETIÈRE	
Concession à perpétuité / mètre	183.00 €
Concession cinquantenaire / mètre	107.00 €
Columbarium 1 case + 1 plaque	600.00 €
Plaque d'inscription case columbarium ou colonne du souvenir	36.00 €
Taxe pour dispersion des cendres	25.00 €
LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL	
Habitant / ½ journée	100.00 €
Habitant / jour	240.00 €
Habitant / week-end	360.00 €
Hors-commune / jour	360.00 €
Hors-commune / week-end	680.00 €
Associations sauvetatoises à partir de la 6ème location / jour	100.00 €
Association hors-commune / jour	150.00 €
Salle de réunion à l'étage / jour	45.00 €
Forfait chauffage pour toutes locations / jour (du 1er octobre au 30 avril)	30.00 €
Forfait chauffage pour toutes locations / week-end (du 1er octobre au 30 avril)	50.00 €
ASSAINISSEMENT	
Participation à l'Assainissement Collectif	1 500.00 €
Forfait compteur	12.20 €
Redevance / m3 consommé	0.60 €

02 LES FINANCES



Ecole : année scolaire 2019/2020

DÉPENSES		RECETTES	
DÉSIGNATION	MONTANT	DÉSIGNATION	MONTANT
Electricité, chauffage, petits équipements, maintenance, téléphone ...	4 695.12 €	Participation de la Commune d'Authezat	
Fournitures scolaires	2 636.53 €	salaires	11 767.81 €
Subvention communale	500.00 €	transport	5 696.59 €
Transport de midi	10 560.00 €	piscine	662.39 €
Activité piscine	1 975.00 €	Participation piscine école	425.00 €
Salaires La Sauvetat et Authezat	45 637.18 €		
TOTAL DES DÉPENSES	66 003.83 €	TOTAL DES RECETTES	18 551.79 €

RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE 47 452.04 €

Cantine : année scolaire 2019/2020

DÉPENSES		RECETTES	
DÉSIGNATION	MONTANT	DÉSIGNATION	MONTANT
Electricité, chauffage, maintenance.....	7 747.85 €	Participation des familles	45 793.14 €
Transport de midi	9 735.00 €	Participation de la Commune d'Authezat	
Repas	38 434.51 €	Salaires La Sauvetat	5 043.36 €
Salaires La Sauvetat et Authezat	32 650.12 €	Transport de midi	5 696.59 €
		Frais de fonctionnement	1 163.49 €
TOTAL DES DÉPENSES	88 567.48 €	TOTAL DES RECETTES	57 696.58 €

RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE 30 870.90 €

Pour plus d'informations, retrouvez une note synthétique du compte administratif et des budgets 2020 sur le site internet de la commune.

03

LES TRAVAUX

L'investissement se poursuit en 2020

Travaux terminés

RUE DU LAVOIR, CONSTRUCTION D'UN LIEU DE RENCONTRE ET D'INFORMATIONS ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AUX ABORDS DES COMMERCES

Le nouvel abribus et le bloc sanitaire sont achevés ainsi que l'aménagement de l'espace public aux abords de la pizzeria. Les collégiens et les lycéens sont accueillis dans un cadre agréable et sécurisé. Des plantations agrémentent les lieux. Un bel arbre, un amélanchier, donne de l'allure au lieu.



Avant travaux



Démolition



Reconstruction



Après travaux



Avant travaux



Après travaux

COÛT DES TRAVAUX HT		157 842.50 €
SUBVENTION ETAT, RÉGION ET DÉPARTEMENT	69,31 %	109 395.00 €
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	30,69 %	48 447.50 €

03

LES TRAVAUX

RESTAURATION DES VENELLES DU FORT ET DE L'ACCÈS AU CACHOT

Afin de valoriser son patrimoine historique, la Commune a restauré les venelles qui mènent au donjon. Un bel escalier en galets de basalte vieilli conduit désormais au cachot et contribue à la mise en valeur de l'édifice.



Avant travaux



Pendant travaux



Pendant travaux



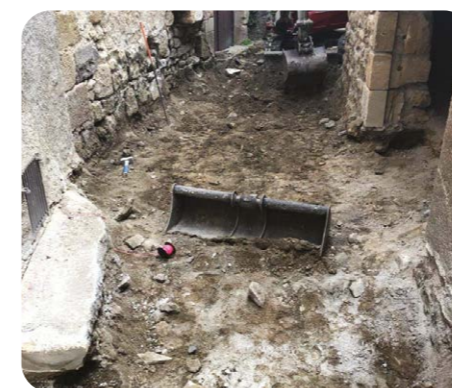
Après travaux



Après travaux



Après travaux



Avant travaux



Après travaux



Après travaux

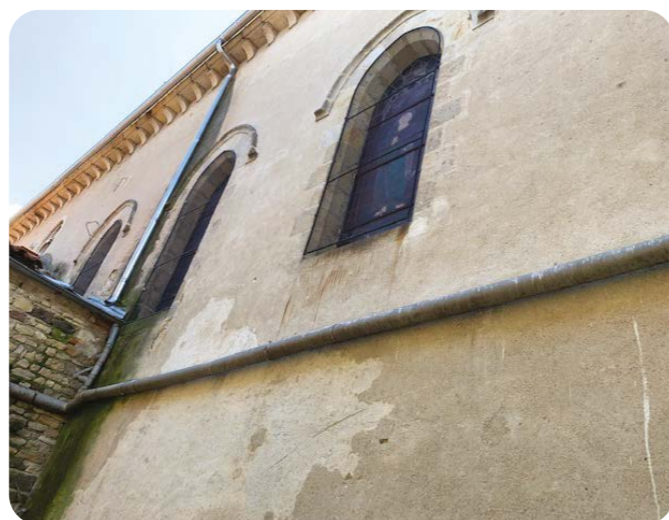
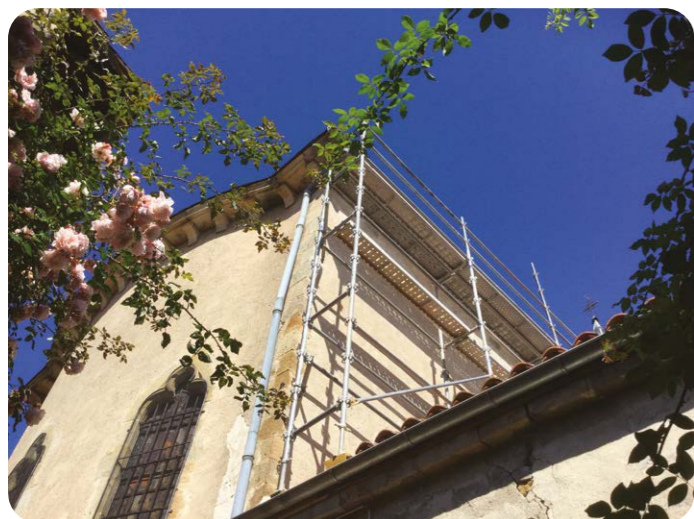
COÛT DES TRAVAUX HT		44 833.00 €
SUBVENTION ETAT ET RÉGION	67,39%	30 213.80 €
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	32,61%	14 619.20 €



EGLISE SAINT JEAN BAPTISTE

RÉFECTION DE LA COUVERTURE EN ARDOISES ET DES ZINGUERIES DE LA NEF

Les travaux ont été réalisés au mois de juin. Ils concernent le suivi de la couverture du clocher, de la toiture en ardoise, des zingueries de la nef et des couvertures en tuiles.



COÛT DES TRAVAUX HT		19 250 €
SUBVENTION RÉGION	50 %	9 625 €
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	50 %	9 625 €

Travaux en cours

EFFACEMENT DES RÉSEAUX SECS RUE DU TABOT ET RUE DU 8 MAI ET RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La municipalité a saisi l'opportunité du renforcement du réseau électrique demandé par ENEDIS pour effectuer l'effacement des réseaux secs et le renouvellement du matériel d'éclairage public. Les travaux sont enfin terminés à la grande satisfaction de tous. La reprise de l'enrobé rue du 8 Mai est programmée en fonction des congés d'été. Cette opération contribue à l'embellissement du village et offre une belle perspective sur les donjons de La Sauvetat et de Montpeyroux, en entrée ouest du bourg. Seuls le matériel d'éclairage public est à la charge de la Commune.

Rue du Tabot
Avant



Rue du Tabot
Après



COÛT DES TRAVAUX HT		49 521 €
SUBVENTION RÉGION ET DÉPARTEMENT	56.41 %	27 937 €
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	43.59 %	21 584 €

03 LES TRAVAUX

Travaux en cours

Rue du 8 mai - Avant



Rue du 8 mai - Après



03 LES TRAVAUX

Travaux à court terme

> EFFACEMENT DES RÉSEAUX SECS À L'ENTRÉE DU BOURG RUE DU 8 MAI ET RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La poursuite de l'effacement des réseaux secs rue du 8 Mai, de l'allée de Chalaniat jusqu'à la RD 978 viendra parfaire l'aménagement de cette entrée de bourg

COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX HT		39 800 €
SUBVENTION RÉGION ET DÉPARTEMENT	56.30 %	22 410 €
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	43.70 %	17 390 €

> POURSUITE DE LA RESTAURATION DES VENELLES DANS LE FORT

COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX HT DE LA VENELLE DES REMPARTS		60 846.30
SUBVENTION ETAT, RÉGION ET DÉPARTEMENT	80 %	48 677.04 €
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	20 %	12 169.26 €

> AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR À L'INTERSECTION DE LA RD 96 ET DE LA RD 978 PAR NOTRE PARTENAIRE INSTITUTIONNEL, LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME.

Travaux en perspective

> RÉFECTION DU TOIT D'UNE LOGE DANS LES FORTS

COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX HT	1 375.20 €
---	-------------------

> MISE EN LUMIÈRE DE LA TOUR : RÉFECTION

COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX HT	38 000 €
SUBVENTION SIEG ET RÉGION	71 % 27 002 €
RESTE À LA CHARGE DE LA COMMUNE	29 % 11 802 €

> ÉTUDE PRÉALABLE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE RÉALISÉE PAR UN ARCHITECTE DU PATRIMOINE



TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX AVEC L'AIDE DES ÉLUS

Retour en images



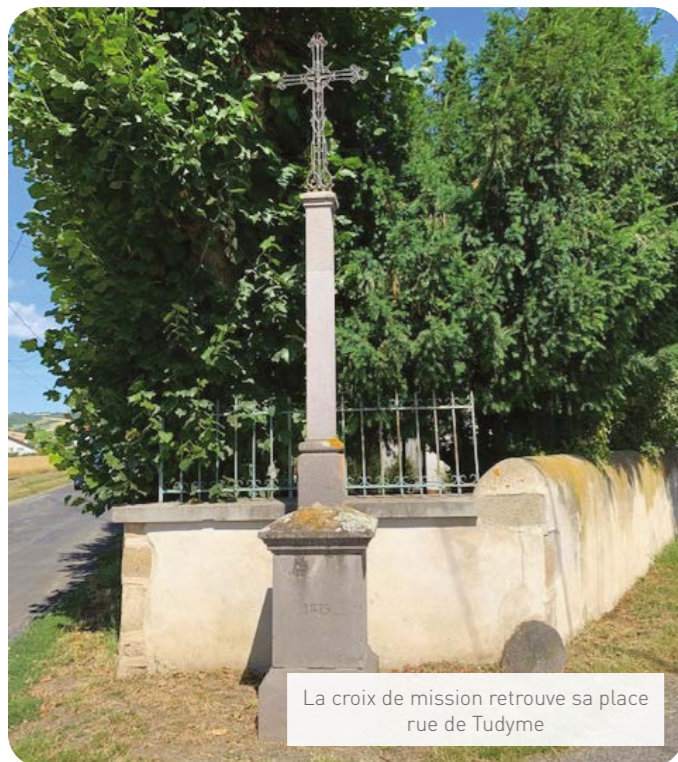
Plantation de 3 cerisiers à la Garenne



Taille de la haie du parking du cimetière



Entretien du cimetière



La croix de mission retrouve sa place rue de Tudyme



Restauration de la grille de la Mairie



Parking rue de la Gazelle

Le Charlet

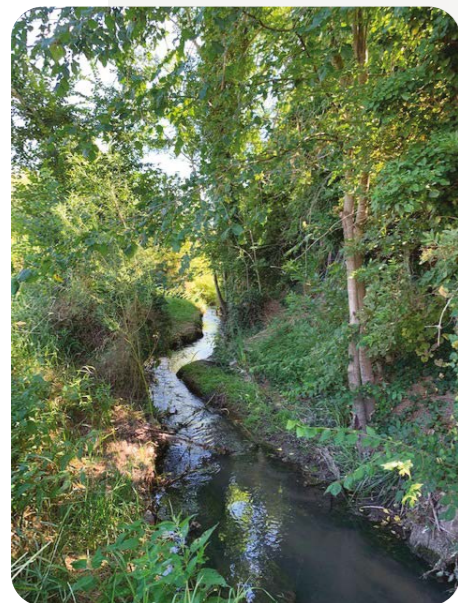
Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon met en œuvre un programme de travaux sur le ruisseau du Charlet. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer l'état écologique du cours d'eau, jugé insuffisant au regard de la qualité de l'eau mais également de la morphologie du ruisseau, transformé en fossé sur une grande partie de son cours. La commune de la Sauvetat est concernée par trois tranches de travaux.

PREMIÈRE TRANCHE reméandrage au droit de la station d'épuration

Ces travaux ont été réalisés en 2018 par les entreprises la Forézienne et la Société de Travaux de l'Environnement. Sur un secteur où les parcelles riveraines ne font pas l'objet d'une valorisation agricole, on disposait de la place nécessaire pour créer des méandres, qui permettent de redonner du linéaire au Charlet et de diversifier ses écoulements. Sur ce tronçon, le ruisseau a retrouvé un caractère naturel, ses berges ayant rapidement été colonisées par une flore et une faune typiques des petits ruisseaux. La végétation des abords a été perturbée par les travaux, et des plantes de sol remanié s'y sont installées (cirses, laitues sauvages, etc...). Petit à petit, les arbres et arbustes vont se développer et la végétation va évoluer. Soyons patients !



Sur le plan esthétique, les aménagements donnent un charme nouveau au Charlet.



DEUXIÈME TRANCHE aménagement du lit au lieu-dit Pontautier

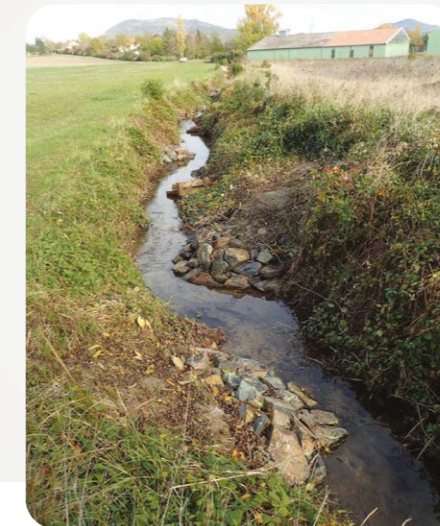
Des travaux d'aménagement du lit du Charlet ont été réalisés à Pontautier, complétés par un nettoyage de la végétation en amont, jusqu'à la commune de Plauzat. C'est l'entreprise Bee paysage qui a été chargée de leur réalisation. Les interventions réalisées sur le lit du ruisseau ont pour objectif de resserrer les écoulements afin de les dynamiser. En effet, dans ce secteur, le lit du Charlet s'était élargi suite à des opérations de curage. La lame d'eau était étalée et très faible, permettant l'installation de végétation (roseaux) obstruant le lit. Les roseaux dans le lit pouvaient gêner les écoulements en période de crue. L'aménagement du lit avec des banquettes végétalisées, couplé à la plantation d'arbres et d'arbustes en berge, devrait permettre d'améliorer la qualité des habitats aquatiques tout en contribuant à réduire les dysfonctionnements observés. Les opérations de plantations seront réalisées l'hiver prochain.



Avant



Après



04 ENVIRONNEMENT

TROISIÈME TRANCHE démarrage prévu à l'automne 2020

Dès l'automne prochain, de nouveaux travaux sont prévus en aval du reméandrage et jusqu'à la commune de Corent. Il s'agira de renaturer le lit du Charlet et de réaliser des plantations d'arbres et d'arbustes adaptés aux berges de ruisseaux. Actuellement, les contacts sont en train d'être pris avec les propriétaires riverains concernés afin de préparer cette dernière tranche de travaux.

Les travaux réalisés par la SMVVA sont déclarés d'intérêt général ; pour autant, le syndicat s'engage

à ne réaliser aucune intervention sans l'accord des propriétaires riverains. Nous tenons donc à remercier tous les propriétaires et exploitants agricoles qui ont donné leur accord et rendu possible la réalisation des travaux. Toutes ces opérations sont réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du SMVVA avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Département du Puy-de-Dôme.

Le financement est pris en charge par le Syndicat sans la participation des riverains et des communes.

N'OUBLIONS PAS QUE LE RIVERAIN A DES DROITS SUR LES COURS D'EAU MAIS IL A AUSSI DES DEVOIRS, NOTAMMENT CELUI DE L'ENTRETIEN.

Charte d'entretien des espaces publics niveau 3 En partenariat avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon et la Fédération régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles



La commune a obtenu le diplôme du NIVEAU 3 de la charte d'entretien des espaces publics. Le NIVEAU 3 de cette charte correspond à son engagement à ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur la commune.

04 ENVIRONNEMENT

Le message du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon

Pour rappel, l'appellation courante « tout-à-l'égout » est redoutable : elle laisse entendre que l'on peut tout évacuer dans un système d'assainissement. La réalité est très différente !

TOUT DÉCHET JETÉ DANS LES TOILETTES PEUT :

1. Se retrouver dans la rivière

Le réseau de collecte des « eaux usées » n'est pas entièrement séparé des « eaux pluviales ». C'est la raison pour laquelle il est équipé de déversoirs d'orage qui permettent, en cas de fortes pluies, d'évacuer si besoin le trop plein (mélange « eaux usées » + « eaux pluviales ») vers le milieu naturel afin de protéger les canalisations de la rupture.

Dans ces conditions particulières, tout ce qui est jeté dans les toilettes est donc susceptible de rejoindre le ruisseau.

2. Entraîner des dysfonctionnements du réseau de collecte des eaux usées et de la station d'épuration

En effet, tous les objets qui ne sont pas très rapidement solubles posent de multiples problèmes. Les lingettes (même celles qui sont présentées comme biodégradables), protections hygiéniques, préservatifs, cotons tiges, sacs plastiques, morceaux de tissus ... peuvent mettre en panne des pompes et des organes mobiles et provoquer l'obstruction des réseaux, y compris dans les habitations : NE PAS JETER CES OBJETS DANS LES TOILETTES. Au-delà des coûts induits par ces dysfonctionnements, les conséquences peuvent être importantes en termes de confort (mauvaises odeurs, impossibilité d'évacuation des effluents, débordements) et aussi d'environnement ... même si le ruisseau est loin !

SICTOM Issoire Brioude : collecte des déchets ménagers

Après le passage du camion du SICTOM, les bacs doivent être rangés dans votre propriété, pour laisser libre accès aux trottoirs et à la voie publique.

ATTENTION : en cas de gêne, d'incident ou d'accident, c'est votre responsabilité qui serait engagée.

BAC GRIS
Ramassage
le lundi matin

BAC BLEU
Ramassage
le lundi matin des
semaines paires

CONTACTS

SICTOM Issoire-Brioude au 04 71 50 32 92
sictom.issuire.brioude@wanadoo.fr



Conteneurs à verre

Deux conteneurs à verre sont à votre disposition : l'un se situe à côté de la station d'épuration chemin de dessous le Parc et l'autre près du stade.

Merci de respecter le site et de ne pas déposer cartons et autres déchets.

Déchetteries

Déchetterie de Vic-le-Comte
Zone des Meules
Route de Clermont
Tél : 04 73 69 23 82

Déchetterie de Veyre-Monton
RD 213
Lieu dit « La Nave »
Tél : 04 73 31 28 62

05

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

École maternelle à Authezat 2 classes

ENSEIGNANTES Rodriguez Emilia, directrice
Rivera Carole

PERSONNEL Fournier Annick, ATSEM
Ferdynus Agnès

HORAIRES 8h20-11h30 ; 13h25-16h15

ACCUEIL 10mn avant l'entrée en classe

ADRESSE 15 rue de la République

CONTACTS 04 73 39 50 50
ecole.authezat.63@ac-clermont.fr

École élémentaire à La Sauvetat 3 classes

ENSEIGNANTES Rougier Stéphanie, directrice
Merle Stéphanie
Roblin Amina

HORAIRES 8h30-11h40 ; 13h35-16h25

ACCUEIL 10mn avant l'entrée en classe

ADRESSE 15 rue des Ecoles

CONTACTS 04 73 39 50 37
ecole.la-sauvetat.63@ac-clermont.fr

Garderie à Authezat



Ce service est assuré par la commune d'Authezat.

Fonctionnement : matin de 7h30 à 8h10
soir de 16h15 à 18h30

Encadrement : Mmes Agnès Ferdynus, responsable du service de garderie ; Christelle Jaffaux ou Sylvianne Monteiro

Coût : 1€ la demi-heure ou forfait hebdomadaire de 7€.

Inscription obligatoire sur place ou document téléchargeable

Contact : Ecole d'Authezat : 04 73 39 50 50

Restaurant scolaire à La Sauvetat

Ce service est assuré par la commune de La Sauvetat. Les repas sont préparés et livrés en liaison froide par un prestataire basé à Mirefleurs.

Fonctionnement : deux services. Les enfants sont pris en charge par le personnel communal de 11h30 à 13h25.

Encadrement : Mmes Annick FOURNIER, responsable du service et surveillance du 1er service ; Agnès FERDYNUS, surveillance du 2ème service ; Marie-Paule GAILLARD, service et entretien

Coût du repas : 4,74 €

Inscription obligatoire.

La fiche d'inscription est téléchargeable. Elle peut être demandée à Annick Fournier ou au secrétariat de mairie de La Sauvetat.



Association des parents d'élèves « Récré Action »

Président : Mr LEMAY Julien
Trésorier : Mr ROUX Julien
Secrétaire : Mr GIBOLD Xavier

Contact : recre-action@outlook.fr / <https://recreation.assodesparents.fr> / www.facebook.com/aperecreation

PARENTS ÉLUS : CRUEIZE Pierre ; GRAND Bérengère ; JAURIAT Josselin ; BERGHEAUD Sylvia ; BERTHELOT Dorian ; LACOUR Julien

05

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Transports scolaires

Horaires :

La Sauvetat > 8h10	Authezat > 8h20	La Sauvetat > 8h30
Authezat > 11h30	La Sauvetat > 11h40	Authezat > 11h50
La Sauvetat > 13h15	Authezat > 13h25	La Sauvetat > 13h35
Authezat > 16h15	La Sauvetat > 16h25	Authezat > 16h35

Matin et soir : le transport est de la compétence du Conseil départemental, qui pratique une tarification solidaire en fonction des revenus des familles. L'inscription auprès du Conseil départemental est obligatoire et donne droit à une carte de transport exigible à la montée dans le bus.

Contact : www.puy-de-dome.fr/transports/transports-scolaires

Navette de midi : le transport est de la compétence des communes qui en assument un coût de 145 € TTC par jour, sans participation des familles. L'inscription auprès de la mairie de La Sauvetat est obligatoire et donne droit à un titre de transport exigible à la montée dans le bus.

Contact : mairie.lasauvetat63@wanadoo.fr Tel : 04 73 39 52 55

Points de prise en charge et de descente :

Authezat : école ou mairie
La Sauvetat : cour de la mairie



L'Organisation après le déconfinement

La crise du coronavirus a considérablement chamboulé le quotidien de nos petits élèves. Cela a demandé aux enseignantes, à la municipalité et aux employés communaux une grande capacité d'adaptation avec toutes les mesures sanitaires à mettre en place. L'organisation de l'accueil du temps scolaire et périscolaire a pu s'organiser grâce à une grande implication de tous ces acteurs.

- La municipalité a mis en place le matériel nécessaire à l'agencement de la cour en respectant le protocole sanitaire imposé par la Préfecture pour la réouverture de l'école. Tout ceci ayant entraîné un surcoût pour le fonctionnement de l'école.

- Les enseignantes ont aménagé leurs classes et tout mis en œuvre pour permettre l'accueil des élèves selon les directives de l'Éducation nationale. Une intervention sur le lavage des mains et le port du masque a été réalisée par deux professionnels de santé de la commune lors de la première semaine de reprise des cours.

- L'implication des employés communaux, par l'acceptation d'un nouvel horaire de travail, a permis la mise en place d'une garderie matin et soir et la possibilité de prise de repas le midi, (sous le préau ou dans les salles de classes en cas de mauvais temps) tout en assurant la désinfection des locaux deux fois par jour.

Forts de tous ces engagements, nous pouvons nous féliciter d'une reprise de 90% des effectifs dès le 11 mai. A compter du 22 juin, l'école étant redevenue obligatoire pour tous, un nouveau réaménagement des locaux a été mis en place pour permettre l'accueil de tous les élèves en respectant les dernières directives sanitaires.



Classe de Mme ROUGIER



Aménagement de la cour avec zonage

05 REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL



Visite guidée des forts

Activités scolaires

Malgré une année perturbée par l'épidémie de coronavirus qui a entraîné l'annulation de plusieurs activités (cross, piscine, sortie à Vulcania...), de nombreuses actions ont été réalisées pendant cette année scolaire.



Sécurité routière pour les cm2



Initiation au rugby avec les espoirs de l'ASM



Préparation de la soupe pour la soirée « fini ta soupe si tu veux aller jouer »



Chorale pour le marché de Noël



Carnaval



Opération « nettoyyons la nature »

Cette opération est un évènement important en faveur de la protection de l'environnement. La municipalité et les enseignantes du Regroupement Pédagogique Intercommunal proposeront une journée de ramassage des déchets en milieux naturels, notamment le long des berges du Charlet.

Pour les écoles, l'opération « nettoyyons la nature » est l'occasion d'initier un projet d'éducation à l'environnement et d'aborder de façon concrète l'éco-citoyenneté et le respect de son environnement.

06

FLEURISSEMENT

Ma commune au naturel

Succédant aux « Villes et villages fleuris », l'opération « Ma commune au naturel » organisée par le Conseil départemental, s'adresse aux communes qui s'investissent dans l'embellissement de l'espace public et l'amélioration du cadre de vie, pour un département écoresponsable.

Grâce à l'engagement et au travail réalisé par l'équipe municipale et les agents communaux, La Sauvetat a reçu le « prix spécial pour la valorisation de son patrimoine » pour la 2ème catégorie (commune de 500 à 999 habitants) à l'occasion de la remise des prix qui a eu lieu en décembre 2019.



07

COMMEMORATIONS



11 novembre 2019



8 mai 2020

La situation exceptionnelle de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement prises par le Gouvernement n'ont pas permis de tenir la cérémonie commémorative du 75^{ème} anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945 selon les modalités habituelles.

Avec l'accord de Madame la Préfète, Madame le Maire a eu l'honneur de pouvoir déposer une gerbe aux Monument aux morts, avec une délégation resserrée car les cérémonies ouvertes au public avaient été annulées.

08

VIE SOCIALE

Le banquet des aînés

Tous les sauvetatois de plus de 70 ans ont été conviés par la municipalité au traditionnel banquet des aînés à l'Espace culturel le 8 février dernier.



08

VIE SOCIALE



Don du sang

Vendredi 12 juin 2020, 46 personnes se sont présentées à la collecte de sang à l'Espace culturel à La Sauvetat, dont 5 nouveaux donneurs. Nous les remercions.

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

L'association ADMR Petite Limagne, 3 rue Guyot Dessaigne à Authezat réalise annuellement plus de 7 000 heures à domicile à la plus grande satisfaction de ses usagers sur les communes suivantes : Authezat, Coudes, Chadeleuf, Montpeyroux,

Neschers, Parent, La Sauvetat, Plauzat, Vic le Comte.

Un des objectifs de l'ADMR est de permettre aux personnes âgées de rester à domicile le plus longtemps possible. Nous apportons différents types d'aides : Entretien du logement et du linge, préparation des repas, courses. C'est aussi un service tout public (pour tous les âges, jeunes ménages ou retraités) : ménage, repassage ...

Ces prestations sont éligibles aux réductions et crédit d'impôts (50% du montant)

CONTACT

Tél : 04 73 39 58 11 ou 06 88 12 32 80

PERMANENCE

tous les mercredis de 14 heures à 16 heures à Authezat

MAIL

admrpetitelimagne@fedeb3.admr.org



CLIC (Centre local d'information et de coordination de Billom)

Le CLIC est une Association qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de faire face aux enjeux du vieillissement de la population.

CONTACTS

CLIC 10 rue Saint Loup 63160 Billom - Tél : 04 73 60 48 85 - Fax : 04 73 60 48 86
email : accueil@clic-billom.fr - site : www.clic-billom.fr

ETAT CIVIL

NAISSANCES

ALLEPUZ Norah 09/12/2019
GENDRE Louis 14/12/2019
VARENNE Alexis 21/01/2020
SOLEIL Clotilde 14/03/2020

DÉCÈS

DANIEL André 31/08/2019
LAVIGNE Jacqueline 06/11/2019
ROUGIER Marc 09/11/2019
NIEZGODZKI Sigismond 19/12/2019
LACQUIT Didier 12/03/2020
SERRE Joseph 13/03/2020
BRUN Octave 19/04/2020
MOUTARDE Germaine 29/04/2020
BOURNIER Nicole 23/05/2020
CORMIER Marie-Thérèse 10/07/2020

Madame le Maire remercie toutes les personnes qui ont fait preuve de civisme en nettoyant la voie publique devant chez elles pendant le confinement.

A côté des investissements qui sont réalisés régulièrement par le Conseil Municipal, notre cadre de vie dépend du comportement de tous les habitants.

Si chacun fait preuve de courtoisie, de respect et de civisme, la vie à La Sauvetat sera encore plus agréable !

Chemins ruraux

Compte tenu des sommes engagées dans la réfection des chemins ruraux, nous demandons à tous les agriculteurs qui empruntent ces chemins de les respecter et d'éviter toutes dégradations dans l'intérêt de tous. Nous les remercions de bien régler les canons d'irrigation afin d'éviter le ruissellement qui ravine les chemins.

Taille des arbres et des haies



La loi prévoit que les végétaux ne doivent pas déborder sur la voie publique, au risque de gêner la circulation et de provoquer un accident.

Afin d'améliorer la sécurité et le transport de l'électricité, l'élagage de toute végétation située à moins de 5 mètres des lignes électriques est obligatoire.



Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 26 avril 1991 stipule que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage sont autorisés :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Avant de mettre en route nos tondeuses, motoculteurs et autres engins, pensons à nos voisins qui ont droit au repos et au calme.

Toujours dans le respect des autres, les conducteurs de scooters, quads et motos, doivent traverser le village à vitesse réduite en évitant de faire ronfler le moteur.

Dans le même esprit, il est rappelé qu'après 22h, radios et télévisions peuvent être source de gênes pour le voisinage.

Déjections canines et divagation d'animaux

Rappelons que les chiens doivent rester sous la surveillance permanente de leurs maîtres et ne doivent pas divaguer dans le village et dans les forêts. S'ils ne sont pas suffisamment dressés pour marcher au pied de leurs maîtres, ils doivent être tenus en laisse.

Rappelons que le maître doit se munir de gants et de sacs pour récupérer les déjections.

Enfin certains habitants se plaignent de l'intrusion de chats dans leur propriété; le chat est un animal domestique et non sauvage, il doit rester sous le contrôle de son maître.

E.C.L.A.

Depuis 9 ans déjà, l'association E.C.L.A. rassemble chaque mardi après-midi une douzaine d'amateurs d'artisanat textile, dans une salle que lui prête la mairie, au-dessus de l'espace culturel.

Là, chacune réalise l'ouvrage de son choix, avec l'aide et les petits coups de pouce des autres membres de l'association et de temps en temps, un projet commun rassemble toutes les participantes (stage pour apprendre ou se perfectionner dans de nouvelles techniques, participation au marché de Noël, visite d'exposition,...etc).

Cette année, ce projet a été de rajouter les coussins de la bibliothèque de la commune qui les a accueillies.

Alors, si vous aussi vous aimez jouer avec les couleurs et les textures, **contactez Evelyne Cailley au 06 88 20 43 53 et venez exprimer vos talents.**



Sauvetat Joie

L'association Sauvetat Joie forte de ses adhérents organise chaque année le Marché de Noël dans le quartier des Forts de La Sauvetat. Animations sur 2 jours et demi. Les artisans et producteurs venus de différentes régions sont installés dans les caves et sur les placettes du site. Ce pittoresque Marché de Noël est connu et couru par des milliers de personnes, il participe grandement à la notoriété de La Sauvetat et de son Fort Villageois. Cette année si les mesures sanitaires nous le permettent, le Marché de Noël se tiendra du vendredi 4 décembre au dimanche 6 décembre 2020.

Animer et faire apprécier notre village, nous rassembler, échanger dans la joie et la bonne humeur c'est la raison de Sauvetat Joie. Vous pouvez nous rejoindre à tout moment même ponctuellement.

Contact : Yves ARSAC 06 76 11 24 00

11

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ



Visite libre du Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie

Le Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie est ouvert tous les jours pendant l'été de 13h00 à 19h00. Réservez votre visite pour le Musée et plongez dans le monde gaulois, de l'affrontement entre Vercingétorix et César à la découverte de la civilisation des oppida ! Grâce à ses dispositifs interactifs et ludiques, le Musée entraîne petits et grands dans une expérience originale, entre culture et nature...

Visite guidée du Plateau de Gergovie

Pendant l'été, les visites guidées du Plateau de Gergovie auront lieu les mercredis, vendredis et dimanches à 15h du samedi 11 juillet au dimanche 30 août. La visite dure 1 heure. Le lieu de rendez-vous est au Musée de Gergovie, plateau de Gergovie 63670 La Roche-Blanche.



Tarif plein : 5 €, Tarif réduit : 3 €, gratuit pour les moins de 6 ans. Réservez votre visite pour le Musée et plongez dans le monde gaulois, de l'affrontement entre Vercingétorix et César à la découverte de la civilisation des oppida ! Grâce à ses dispositifs interactifs et ludiques, le Musée entraîne petits et grands dans une expérience originale, entre culture et nature...

Revivez in-situ les péripéties de l'affrontement entre Vercingétorix et César ! Vous parcourrez le Plateau de Gergovie en compagnie d'un(e) guide-conférencier(ère) qui vous dévoilera les secrets de la Bataille et les dernières découvertes archéologiques !

Visite guidée : Corent, quand les Gaulois vivaient en ville

Sur le Plateau de Corent, situé à 15 km de Gergovie, vous découvrirez l'histoire de cette puissante cité du peuple Arverne. Une balade qui permettra de renverser les idées reçues sur les Gaulois et leur mode de vie. Les visites auront lieu les samedis à 16h30 du 11 juillet au 29 août 2020. Durée : 1h00.

Visite théâtralisée humoristique : un Romain à Corent

Au premier abord, tout laisse penser à une visite classique de la cité gauloise. Quand tout d'un coup, un commerçant romain surgit ! Endormi depuis plus de 2 000 ans, il vient de se réveiller... Une visite décalée pour découvrir l'histoire gallo-romaine de Corent, suivie d'un atelier sur les jeux antiques. La visite aura lieu le mercredi 26 août à 18h30. Durée : 1h30.

Le protocole sanitaire sera mis en place pour chaque visite (port du masque, distanciation physique). Les réservations pour les visites du musée et les visites guidées sont désormais obligatoires. Contact : www.mab-gergovie.fr

11

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ



Visite du fort de La Sauvetat

« LA SAUVETAT, FORT VILLAGEOIS DU MOYEN-ÂGE »

Pendant la période estivale, Mond'Arverne Tourisme propose des visites guidées du quartier des forts, animées par une guide-interprète-conférencière, tous les mercredis du 15 juillet au 12 août de 10h à 11h30. Le rendez-vous est fixé devant la fontaine quartier de la Place. Chaque visite sera suivie d'une dégustation de vin.

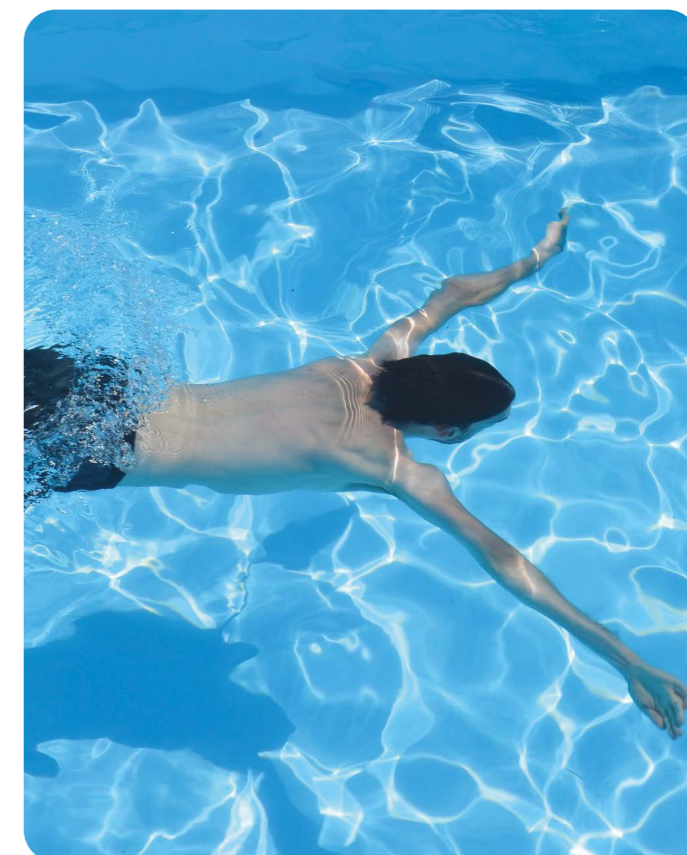
A propos de la piscine Val d'Allier Comté

Du lundi 29 juin au dimanche 6 septembre, la piscine vous accueille :

- du mardi au vendredi de 10h30 à 12h, de 14h à 15h30 et de 16h à 18h30,
- le samedi de 9h30 à 12h,
- le dimanche de 9h à 12h.

Un protocole sanitaire est mis en place : respect de la distanciation sociale, masque obligatoire (accueil et vestiaire), désinfection des mains dès l'entrée, circuit du baigneur, pas d'utilisation des casiers individuels dans les vestiaires (affaires dans un sac déposé en tribunes) port du bonnet de bain obligatoire, douches, sèche-cheveux et sèche-mains indisponibles, créneau du samedi matin réservé uniquement à l'accès au bassin sportif pour les nageurs, pas de spectateur.

Découvrez le programme des activités sur le site de Mond'Arverne Communauté.





La Sauvetat

UN VILLAGE, UNE HISTOIRE

ACCUEIL DU PUBLIC

SECRETARIAT DE MAIRIE

04 73 39 52 55

Lundi et Mercredi 10h00-12h00
Mardi et Jeudi 17h00-19h00

PERMANENCE DE MADAME LE MAIRE

Sur rendez-vous

AGENCE POSTALE COMMUNALE

04 73 39 50 00

Lundi et Jeudi 9h00-12h00
Mardi et Vendredi 16h00-19h00
Mercredi 12h45-15h45

BIBLIOTHÈQUE

Dimanche 10h00-12h00